

## Compte rendu de séance

### Séance du 14 Janvier 2019

L' an 2019 et le 14 Janvier à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la Mairie sous la présidence de  
BOIVIN Patrick Maire

**Présents** : M. BOIVIN Patrick, Maire, Mmes : CORNUAULT Claudine, HEBBINCKUYS Marie-Pierre, MM : APARICIO Christophe, BESNE Nicolas, DE GAVELLE Thierry, GUILLIER Michel, VOISIN Frédéric

Excusé(s) : M. BARBIER Christophe

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 07/01/2019

**Date d'affichage** : 07/01/2019

**A été nommé(e) secrétaire** : Michel GUILLIER

## ORDRE DU JOUR

**RATTACHEMENT DES COMPTES DE CHARGES ET PRODUITS A L'EXERCICE 2019 - 2019/001**

**PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE BP 2019 - 2019/002**

**AVIS SUR LES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SATESE 37 - 2019/003**

**DELEGUES TRANSPORT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE GATINE CHOISILLES - PAYS RACAN - 2019/004**

-----

Le compte rendu de la séance du 3 décembre 2019 est accepté à l'unanimité

## **RATTACHEMENT DES COMPTES DE CHARGES ET PRODUITS A L'EXERCICE 2019** **réf : 2019/001**

Vu l'incidence minime sur le budget annexe d'assainissement de notre commune, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas rattacher les comptes de charges et de produits suivants : 408, 4098, 418, 4198, 428, 438, 448, 468, 486, 487, 1688, 2768 et 5181, au budget annexe d'assainissement pour l'exercice 2019 et pour les exercices suivants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables s'y afférent.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

## **PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE BP 2019** **réf : 2019/002**

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2019, et de pouvoir faire face à quelques dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater ces dépenses, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Soit la somme de 96 999.43 €

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal, l'autorisation de mandater une partie des dépenses d'investissement 2019 dans la limite de la somme inscrite ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le mandatement de ces dépenses dans les conditions énoncées ci-dessus suivant la liste ci-après :

2051 - Logiciels	2 600.00 €
21316 - 201 "Travaux de rénovation et mise en conformité du cimetière"	31 400.00 €
21578 - 202 "Achat voirie (panneaux, plaques de rue, poteaux...)"	3 900.00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>37 900.00 €</b>

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables s'y afférent

**A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)**

## **AVIS SUR LES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SATESE 37** **réf : 2019/003**

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les statuts du SATESE 37 du 28 septembre 2015, modifiés par arrêté préfectoral en date du 17 mai 2016,

**VU** la délibération n°2018-23 du SATESE 37, en date du 3 décembre 2018, portant sur l'actualisation de ses statuts,

**Considérant** la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

**Attendu** la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 10 décembre 2018,

**Entendu** le rapport de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

**EMET** un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le comité Syndical du SATESE 37, le 3 décembre 2018,

**DIT** qu'un exemple de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

**A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)**

## **DELEGUES TRANSPORT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE GATINE CHOISILLES - PAYS RACAN** **réf : 2019/004**

*Vu la dissolution des deux syndicats de transport scolaire du collège de Neuillé Pont Pierre et du Collège Racan de Neuvy le Roi,*

*Vu la délibération de modification des statuts de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan à compter du 1<sup>er</sup> janvier pour la prise de compétence transport,*

*Vu la création d'une commission transport au sein de la Communauté de Communes,*

*Il convient de nommer les délégués à la commission représentant la commune de Marray,*

*Le conseil municipal après avoir délibéré, décide, de :*

*Nommer **Mme CORNUAULT Claudine et Mr BESNE Nicolas** délégués représentants à la commission transport de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles Pays de Racan*

**A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)**

### **Réunions du mois**

- **SMO 41 :**  
Election des candidats et confirmation de travaux prévus pour la fibre optique suivant le planning.
- **COMMUNE :**  
Planning en cours de réalisation pour la voirie après négociation des installations de chantiers, prévoir également les réceptions de chantiers.  
Organisation en cours avec le comité des fêtes pour l'assemblée du village qui aura lieu le dimanche 5 mai.  
Les travaux de la salle des fêtes vont commencer début avril pour finir milieu novembre 2019.  
Station épuration : Avec l'aide et les conseils de l'ADAC, un avenant est en cours avec la SAUR afin de prolonger le contrat d'entretien un an à partir du 19 mars pour l'assainissement, une négociation est en cours avec la SAUR pour changer les paliers des cylindres de filtration et la mise en place d'un dégrilleur.
- **SIEIL :**  
Une étude d'enfouissement de réseau pour les secteurs suivants « Pommier Vert, rue Chaude, et rue du Pont Blanc » est en prévision, le conseil municipal décide de s'engager pour 2021.

## **Affaires diverses**

- Monsieur le maire prévoit d'acheter trois poubelles extérieures pour les lieux suivant : l'étang, l'école et le city stade.
- Les travaux du bungalow auront lieu pendant les vacances scolaires de février.
- Le conseil municipal est en pleine réflexion sur les panneaux d'affichages numérique.
- L'enlèvement des décorations de Noël aura lieu le samedi 19 janvier à partir 9h30.
- Le broyeur est en cours de réservation, il sera très prochainement disponible au « Moulin du Buis »
- Les travaux de la salle des fêtes commencent le 1<sup>er</sup> avril, prévoir un endroit afin de pouvoir stocker tout le matériel.
- Une vérification de l'aire de jeu aura lieu en mars concernant les consignes sur chaque jeu ainsi que les zones au sol.

Séance levée à: 21:45

En mairie, le 24/01/2019  
Le Maire  
Patrick BOIVIN